

Mémoire au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie concernant le projet de loi S-5, *Loi modifiant la Loi sur le tabac, la Loi sur la santé des non fumeurs et d'autres lois en conséquence*

Syndicat International des Travailleurs et Travailleuses de la Boulangerie, Confiserie, Tabac et Meunerie

7 avril 2017

Sylvain Gagné

Représentant

Syndicat International des Travailleurs et Travailleuses de la Boulangerie, Confiserie, Tabac, et Meunerie

2292, boul. Industriel, suite 205

Laval (Québec) H7S 1P9

Le Syndicat International des Travailleurs et Travailleuses de la Boulangerie, Confiserie, Tabac et Meunerie au Québec représente plus de 6 000 travailleurs au Canada, dont 350 Canadiens œuvrant dans l'industrie du tabac à Montréal et à Québec.

Nous tenons à vous remercier de l'opportunité de vous faire part de nos commentaires dans le cadre de l'étude du projet de loi S-5 *Loi modifiant la Loi sur le tabac, la Loi sur la santé des non-fumeurs et d'autres lois en conséquence*. Nous sommes particulièrement préoccupés par les conséquences de la loi sur l'ensemble de ces travailleurs. Nous croyons qu'il est important que tous les sénateurs connaissent et comprennent la gravité des conséquences que ce projet de loi entraînerait si adopté sans changement, puisqu'il pénalisera injustement les travailleurs syndiqués de ce secteur d'activité en aidant les affaires des contrebandiers.

De prime à bord, nous aurions souhaité participer au processus de consultation afin d'arriver à un projet de loi qui permet à la fois d'atteindre les objectifs de santé publique que nous appuyons tous sans pour autant nuire aux emplois syndiqués. Dans le contexte particulier canadien, nos travailleurs subissent depuis des décennies les conséquences d'une compétition déloyale de la part de l'industrie illégale du tabac. En effet, la situation est consternante lorsque

l'on sait que déjà près de 20 % des produits du tabac vendus au Canada sont des produits illégaux, ce qui prive les Canadiens d'emplois syndiqués. À cela, s'ajoute le fait qu'environ 40 % des produits de tabac légaux consommés au Canada sont présentement importés, fournissant des emplois à des travailleurs étrangers qui pourraient être comblés par des Canadiens.

Avant de poursuivre, nous aimerions rappeler aux sénateurs les propos de mes confrères syndicaux dans le cadre du projet de règlement du tabac de l'ancien ministre de la Santé, l'honorable Allan Rock, au début des années 2000. En effet, l'ancien vice-président international de notre syndicat, Sean Kelly, est venu témoigner à la Chambre des communes. À cette époque, monsieur Kelly représentait 4 000 travailleurs directement employés dans l'industrie canadienne du tabac. Lors de son témoignage, il avertissait les parlementaires que le résultat du projet de règlement « sera une diminution de la production canadienne, ainsi que des ventes légales » et que la « consommation ne changera pas ».¹ Il ajoutait que le gouvernement « n'a jamais tenu compte des réelles répercussions de son projet sur l'emploi ». Il avertissait les élus d'une éventuelle relocalisation des installations de production à l'étranger. Monsieur Kelly soulignait aussi que le règlement du ministre Rock menaçait des dizaines de milliers d'autres travailleurs dans tout le pays, employés dans les secteurs qui approvisionnent l'industrie du tabac, comme la vente au détail et en gros, l'imprimerie et le graphisme. Pour sa part, le président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, Henri Massé, affirmait lors de son témoignage que la réglementation allait « avoir des impacts négatifs sur bon nombre de travailleurs de l'industrie sans contribuer à la réduction du tabagisme de façon significative. »

Dix-sept ans plus tard, force est d'admettre que l'histoire a donné raison à ces représentants syndicaux et nous revoilà devant une nouvelle commission parlementaire pour étudier un projet de loi visant cette fois-ci à standardiser l'apparence, la taille et la forme des produits du tabac et de leur emballage. Notez que notre syndicat représente aujourd'hui seulement 350 employés de l'industrie du tabac au Canada, la production légale canadienne de produits de tabac a diminué tandis que la production de contrebande a augmenté significativement. Le taux de

¹ <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=1040382&Language=F>

tabagisme est encore important aujourd'hui. Il s'agit certainement d'un bon indicateur des limites de la réglementation de l'industrie légale du tabac par nos gouvernements, si ce n'est que la conséquence est de plutôt nuire aux emplois syndiqués au bénéfice du marché de la contrebande de tabac. D'ailleurs, nous déplorons que le projet de loi actuellement à l'étude ne soit pas accompagné d'une étude socio-économique qui évalue l'impact de la réglementation sur les emplois de nos travailleurs syndiqués. À vrai dire, la contrebande de tabac mine toutes les initiatives gouvernementales en matière de réduction du tabagisme. Ces produits, qui ne sont ni testés ni réglementés, sont vendus au dixième du prix des produits légaux. Le marché de la contrebande de tabac soutire des emplois syndiqués bien rémunérés à de nombreux Canadiens tout en privant le gouvernement d'importantes recettes fiscales et facilite l'accès aux produits du tabac aux personnes mineures.

Notre syndicat s'oppose donc au projet de loi tel que déposé par le sénateur Peter Harder parce qu'il est mal conçu et ne donnera pas les résultats escomptés. À titre de parlementaires, vous avez toutefois l'opportunité d'apprendre de vos prédécesseurs et écouter cette fois-ci les avertissements de notre syndicat. Au nom des travailleurs syndiqués, le gouvernement fédéral ne peut pas à nouveau légiférer les produits de tabac sans tenir compte des preuves fiables concernant l'emballage neutre et des conséquences socioéconomiques possibles qui nous préoccupent tant. En Australie, le seul pays où l'emballage neutre est en vigueur, et ce, depuis près de quatre ans, les données du gouvernement indiquent que cette initiative n'a pas eu l'effet escompté, n'ayant provoqué aucune réduction supplémentaire de l'usage du tabac. Par ailleurs, les ventes de produits de contrebande ont augmenté de 21 %. Si la même situation survient au Canada, le problème des produits illégaux ne fera qu'empirer et il y aura des répercussions négatives sur les emplois de nos membres sans pour autant réduire le taux de tabagisme au Canada. Présentement, les produits de contrebande sont vendus dans des sacs à plastique.

Nous sommes également d'avis que ce projet de loi facilitera la tâche aux contrebandiers en simplifiant la contrefaçon des produits légaux. Actuellement, les paquets des produits légaux et

même les timbres sont reproduits. Nous croyons que les conséquences de l’emballage neutre seront de faciliter la reproduction des paquets des produits légaux. En effet, l’emballage neutre risque d’éliminer les éléments distinctifs des paquets des produits légaux puisqu’ils sont souvent trop dispendieux à reproduire. En rendant plus facile l’impression des paquets des produits légaux, la contrebande de tabac bénéficiera d’un avantage compétitif de plus, créera de la confusion chez les consommateurs adultes, et ce, au détriment de nos travailleurs syndiqués puisqu’ils ne respecteront pas la loi.

De même, nous sommes extrêmement préoccupés par le fait que le projet de loi empêchera les produits des usines canadiennes d’exporter leurs produits aux États-Unis. Cette possibilité nuirait aux perspectives de nos travailleurs sans pour autant réduire le taux de tabagisme au Canada, qui est l’objectif visé du projet de loi.

En résumé, notre syndicat est d’avis que :

1. L’emballage neutre n’est pas efficace et met en péril les emplois de nos membres, car il entraînera une production accrue de produits du tabac illégaux non testés et non réglementés, ce qui favorisera le crime organisé et provoquera une perte massive de recettes fiscales pour les gouvernements ;
2. Le processus de consultation qui a mené au dépôt du projet de loi n’a pas tenu compte des preuves fiables concernant l’emballage neutre, plus précisément les faits entourant les conséquences socioéconomiques probables qui nous préoccupent tant ;
3. Le gouvernement n’a pas pris en compte les recherches et les meilleures données disponibles avant d’adopter des politiques qui touchent la vie des travailleurs, et n’a pas examiné attentivement les analyses coûts-avantages avant de prendre des décisions, ce qui nous inquiète pour la suite des choses ;
4. Le projet de loi pourrait empêcher l’exportation des produits de tabac aux États-Unis et nuire aux activités de nos travailleurs syndiqués, ce qui ne réduira pas le taux de tabagisme au Canada ;

5. Le projet de loi doit être accompagné de mesures additionnelles de lutte à la contrebande de tabac ainsi que de lutte à la contrefaçon avec les budgets appropriés accordés aux forces policières afin de ne pas transférer la consommation des produits de tabac légaux vers le marché illicite au détriment des travailleurs syndiqués.

Les travailleurs syndiqués canadiens de l'industrie du tabac, la classe moyenne si chère au gouvernement, sont des gens qui contribuent au développement économique de leurs communautés avec une rémunération supérieure dans un contexte économique difficile dans le secteur manufacturier. Ces travailleurs produisent un produit légal très réglementé qui fait face à une concurrence déloyale depuis des décennies. Or, les gouvernements poursuivent leurs initiatives de réglementer le marché légal avec des objectifs nobles sans pour autant y parvenir en raison de la présence d'un important marché de contrebande du tabac qui ne respecte aucune loi.

Tout en soutenant les objectifs de santé publique du gouvernement, nous exhortons les sénateurs à prendre en considération nos préoccupations dans le cadre de l'étude du projet de loi afin de ne pas nuire aux travailleurs syndiqués comme nous craignons que cela se produise par certaines mesures proposées dans ce projet de loi. Il est inconcevable de vouloir réglementer davantage l'industrie légale sans accompagner cette initiative de mesures encore plus importantes visant à éliminer du marché la contrebande de tabac.